

Information pour la production d'avoine alimentaire IPS

L'avoine alimentaire constitue une excellente culture d'assainissement dans une rotation riche en céréales. Elle s'adapte bien aux conditions pauvres en éléments nutritifs et concurrence efficacement les adventices. L'avoine d'automne est actuellement particulièrement recherchée, car elle répond aux exigences de qualité, notamment avec un poids à l'hectolitre d'au moins 54 kg/hl.

- Lieu:** L'avoine est particulièrement adaptée aux régions fraîches, humides et pluvieuses. Elle possède une bonne capacité d'absorption des éléments nutritifs et donne également de bons résultats sur des sols moins favorables, pour autant que l'alimentation en eau soit suffisante. Grâce à ses faibles exigences et à son système racinaire performant, elle est généralement cultivée en fin de rotation comme culture plutôt épuisante. Placée après une culture sarclée ou une culture à feuilles, elle permet toutefois d'obtenir des rendements plus élevés. Dans les rotations riches en céréales, l'avoine est considérée comme une culture d'assainissement, car elle contribue notamment à réduire la pression des maladies du pied. De ce fait, parmi toutes les céréales, elle constitue le meilleur précédent cultural pour le blé.
- Rotation:** Un **intervalle d'au moins trois ans** entre deux cultures d'avoine. L'avoine d'automne peut être implantée après presque toutes les cultures de grandes cultures, à condition que le semis puisse être effectué à temps. L'avoine de printemps est particulièrement indiquée dans les exploitations où la rotation comporte peu de cultures de printemps.
- Variétés:** Avoine d'automne: **Eagle, KWS Snowbird**
Avoine de printemps: **Canyon, Delfin, Husky, Lion** (→ pas d'avoine noire !)
- Semis:** *Avoine d'automne* : Date de semis de **fin septembre à mi-octobre**. Un semis tôt est préférable pour un bon développement, afin de passer l'hiver. Le semis doit être réalisé dans un lit de semences qui ne soit pas trop fin. Le passage d'un rouleau après le semis promeut le développement de la plante. **Attention** : Effectuer un semis d'automne seulement dans des régions favorables, en raison du danger de dégâts d'hivernation. Profondeur de semis de 3 à 5 cm.
- Avoine de printemps* : Date de semis de **fin février à mars**. Un semis tôt dans la saison est une condition de base pour des rendements optimaux. L'humidité hivernale est mieux valorisée, le tallage est plus vigoureux et les peuplements sont moins exposés aux attaques de la mouche grise. De plus, la pression de la rouille couronnée est plus faible. C'est pourquoi au printemps, il faut promouvoir le séchage régulier du sol et en même temps, ménager les réserves d'eau du sol. Un champ labouré doit être préparé à temps et le lit de semis doit être fait rapidement, peu profond et avec peu de passages. Le sol doit être sec dans sa couche supérieure, afin que le semis ne colle pas. Un semis sur un sol portant (pas de compactage du sol) est une condition de primordiale pour une levée régulière et pour des rendements optimaux.
- Densité de semis:** *Avoine d'automne* : **260 – 330 grains/m²** (env. 1- 1.3 kg/a)
En cas de semis tardif, augmenter la densité de semis par rapport à un semis précoce. En revanche, dans les sites secs, il est recommandé de réduire la densité de semis.
- Avoine de printemps* : **320 – 400 grains/ m²** (env. 1.2 – 1.5 kg/a) (Plus le semis est tardif, plus la densité de semis doit être élevée).
En principe, la règle est la suivante : des densités plus faibles suscitent un tallage plus fort, une meilleure stabilité, une pression de maladies plus faible et souvent de meilleurs rendements, que ce soit du point de vue qualitatif ou quantitatif.

Fumure:	P/K: 65/175 unités P/K; N: 70 – 90 kg N/ha Une fertilisation azotée modérée empêche la verse, tandis qu'une application d'azote au moment du tallage favorise un bon poids en hectolitres.	
Protection des plantes:	Conformément aux directives céréales IP-SUISSE. Herbicides: Autorisés. Attention, quelques herbicides ne se prêtent pas pour la culture d'avoine. L'utilisation de régulateurs de croissance, de fongicides et d'insecticides est interdite.	
Livraison:	Récolte 2027 : Cossonay-Penthalaz (Vaud Céréales), Busswil, Düringen LANDI, Oberbipp LANDI, Steinmaur GZN, Sursee Münchrüti LANDI	
Prise en charge:	Selon les conditions de prise en charge de Swiss granum le poids à l'hectolitre doit être d'au moins 54 kg/hl , mesuré à une teneur en humidité de 14,5 %. (Attention : - 0,25 CHF/100 kg dès 53,9 kg/hl). Si ce poids à l'hectolitre n'est pas atteint, les lots présentant un poids à l'hectolitre d'au moins 50 kg/hl peuvent, après un second nettoyage et avec une perte de poids correspondante, atteindre le poids minimal requis de 54 kg/hl pour l'avoine alimentaire. La perte de poids résultant de ce second nettoyage est déduite de la quantité livrée par le producteur concerné. Les lots dont le poids à l'hectolitre est inférieur au minimum requis ne peuvent pas être acceptés comme avoine IP-SUISSE.	
Remarques:	L'avoine IPS est destinée à l'alimentation humaine. Important: ▪ L'avoine IPS doit être décortiquée, c'est pourquoi le poids-hl minimale est de 54 kg. ▪ Si le taux d'humidité est trop élevé lors de la récolte (>14.5 %) l'avoine doit tout de suite être séchée ! Il suffit de peu d'heures de stockage en conditions humides, afin que des odeurs de renfermé se développent. → Si la marchandise ne correspond pas aux exigences, elle va être utilisée en tant que fourrage.	
Recette:	Rendement moyen: env. 50 kg/a Prix de l'avoine alimentaire IPS:	Fr. 40.00/100 kg Prime de l'avoine alimentaire IPS: Fr. 5.00/100 kg